



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Aires protégées au Bas-Saint-Laurent : le conseil de l'environnement demande au ministre Blanchet de donner suite aux propositions de la région

Rimouski, le 20 juin 2013 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, de donner suite rapidement au rapport de consultation publique sur les aires protégées menée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent.

Au tour de Québec de jouer

Le Québec s'est engagé à protéger 12 % de son territoire d'ici 2015. La région du Bas-Saint-Laurent a fait ses devoirs par le biais d'une démarche de consultation qui a été effectuée selon les règles de l'art et dont le résultat renforcera significativement la protection de la biodiversité. Elle passe maintenant le relais au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

En effet, la responsabilité de prendre la proposition régionale des sept territoires d'intérêt et de la faire cheminer vers un statut permanent de protection appartient au MDDEFP. La directrice générale du Conseil régional de l'environnement, madame Luce Balthazar, a discuté en personne du sujet avec le ministre lors de l'inauguration du Parc national du Lac-Témiscouata lundi dernier : « Le ministre Blanchet s'est montré sensible à la qualité des propositions d'aires protégées et impressionné par le grand travail qui a été accompli en région », explique-t-elle. Elle souligne aussi le rôle constructif à cette occasion du ministre responsable de la région, Pascal Bérubé, qui s'est montré favorable au projet.

Un rapport fidèle aux opinions exprimées

La CRÉ a mené depuis mars dernier une consultation où sept territoires d'intérêt étaient proposés en vue de bonifier le réseau d'aires protégées régional en terres publiques. L'exercice a pu mettre en lumière à quel point les intervenants régionaux, d'un spectre très large d'intérêts, ont offert leur appui à la protection sans délai des 7 territoires, voire même à suggérer des agrandissements dans certains cas.

Ces territoires porteront à 7,4 % le pourcentage d'aires protégées dans la partie terrestre du Bas-Saint-Laurent, qui accuse présentement un grand retard avec seulement 4,5 % sous protection. Le bilan de consultation, entériné le 13 juin, est disponible sur le site de la CRÉ (www.crebsl.org/ap).

Le Conseil régional de l'environnement souhaite remercier les participants à la consultation, qui ont contribué à démontrer l'importance écologique de ces territoires. En plus d'être un geste à portée historique, la protection de la biodiversité est un élément incontournable pour que le développement de la région soit qualifié de durable, et qu'en ce sens les sept territoires constituent un compromis tout à fait acceptable vers une meilleure intégration des pôles social, environnemental et économique.

-30-